

LOI FEDERALE D'AIDE EN SITUATION D'URGENCE

ÉLARGIT L'ADMISSIBILITE ET AUGMENTE LES PRESTATIONS DE CHÔMAGE



QUI EST ADMISSIBLE

- Les travailleurs autonomes
- Travailleurs de « petits boulots »
- Les travailleurs à faible revenu
- 1099-entrepreneurs indépendants
- Les travailleurs dont les prestations de chômage sont épuisées



QUI N'EST PAS ADMISSIBLE

- Les personnes en congé de maladie payé ou d'autres congés payés
- Les personnes qui ont la possibilité de télétravailler avec un salaire
- Les travailleurs à faible revenu
- Les personnes qui ont quitté leur emploi sans raison valable autorisant l'obtention de prestations de chômage

PRESENTER UNE DEMANDE DE PRESTATIONS

Les travailleurs nouvellement admissibles qui n'ont pas encore déposé une demande de prestations de chômage peuvent maintenant faire une demande en ligne à Michigan.gov/UIA.



Les travailleurs nouvellement admissibles qui ont déjà déposé une demande et se sont déjà vu refuser des prestations peuvent se connecter sur le compte MiWAM Michigan.gov/UIA pour compléter les étapes suivantes pour des prestations fédérales. Ils ne doivent pas déposer une nouvelle demande, celle-ci pourrait retarder l'obtention des prestations.

Tous les travailleurs nouvellement admissibles devront fournir des preuves de revenu pour recevoir le montant maximum auquel ils ont droit. Cela pourrait inclure les W-2s, les formulaires d'impôt 1099 et des talons de chèque de paie.

L'AUGMENTATION DES PAIEMENTS FEDERAUX

En vertu de la Loi d'aide en situation d'urgence, les prestations hebdomadaires pour l'ensemble des chômeurs seront augmentées d'un montant de 600 \$.



Ces paiements sont versés en même temps que les prestations de l'Etat - jusqu'à \$362/semaine - par dépôt direct ou par carte de débit après leur certification bi-hebdomadaire.

TOUS LES TRAVAILLEURS ADMISSIBLES RECEVRONT DES PRESTATIONS

Tout travailleur admissible du Michigan qui dépose une demande pour les prestations de chômage les recevra. L'UIA acceptera les réclamations et les demandes de façon rétroactive pour refléter la date à laquelle le prestataire a été mis à pied en raison de COVID-19 au-delà des 28 jours précédemment prescrits.



COMMENT FAIRE



Rendez-vous
Michigan.gov/UIA



Se
connecter à
MiWAM



Suivez les étapes
sur le dessus de
votre compte